



1506731301

DATE DEPOT : 2015-07-17

NUMERO DE DEPOT : 2015R0

N° GESTION : 2014D04251

N° SIREN : 804 5

DENOMINATION : VE E

ADRESSE : 64-66 Paris

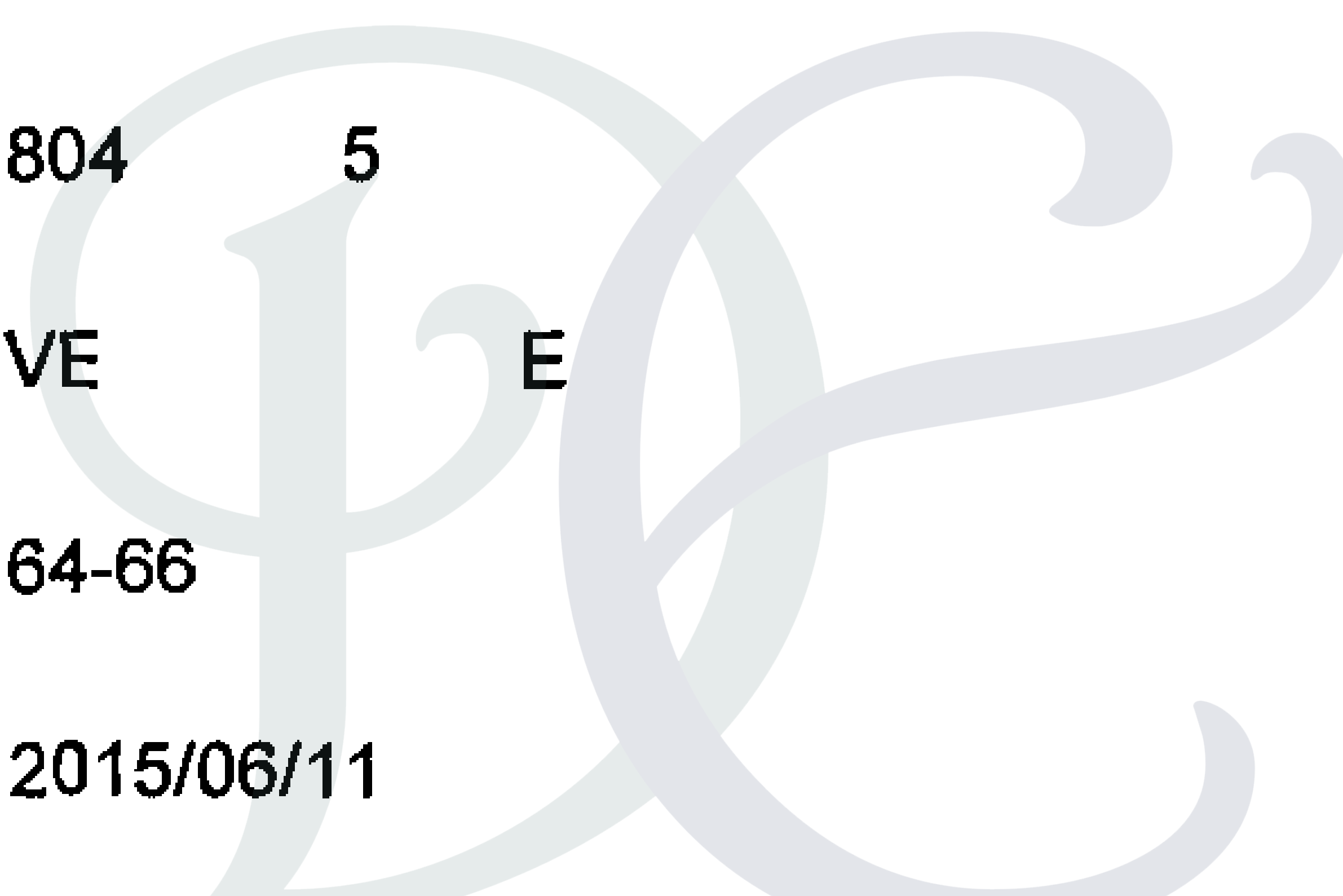
DATE D'ACTE : 2015/06/11

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : AGREMENT DE NOUVEAUX ASSOCIES

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

CHANGEMENT DE GERANT



# SCI VESTA ESTATE

Société Civile Immobilière au capital de 1.000 €

Siège social : 64-66,

RCS PARIS 804

75016 Paris

PG du 11/06/15 14 D 4251  
(AI-MF-ER)  
AD du 11/06/15  
81 -

Ob du 11/06/15

## PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

de commerce de Paris  
Acte d'assemblée

17 JUIL. 2015

Sous le N° :

R 67246

L'AN DEUX MIL QUINZE ET LE 11 juin à 15 heures

Les associés de la Société Civile Immobilière V E au capital de 1.000 €  
se sont réunis extraordinairement en assemblée générale ordinaire au siège de la  
société d'un commun accord entre eux.

### SONT PRESENTS :

- > Monsieur Sergii , porteur de ..... 85 parts sociales
- > Monsieur Viktor , porteur de ..... 15 parts sociales

La séance est présidée par Monsieur Sergii , gérant, qui déclare que  
l'assemblée est valablement réunie et peut valablement délibérer, l'intégralité du  
capital social étant représentée.

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- agrément de l'acquisition des parts sociales par société  
Incorporation Limited
- agrément de l'acquisition des parts sociales par la société  
Incorporation Limited ;
- modification des statuts
- démission du Gérant et nomination d'un nouveau Gérant
- pouvoirs ;
- questions diverses ;

Après une rapide discussion, il est passé au vote des résolutions suivantes :

certifié conforme

### PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de l'intention que leur a exprimée Monsieur Sergii de céder ses 85 parts sociales à la société Incorporation Limited déclare agréer cette dernière comme nouvel associé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. ✓

### DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de l'intention que leur a exprimée Monsieur Viktor de céder ses 15 parts sociales à la société Incorporation Limited déclare agréer cette dernière comme nouvel associé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le capital social de la société civile immobilière « V E » est désormais composé de la manière suivante :

- Société Incorporation Limited : 85 parts sociales numérotées de 1 à 85
- Société Incorporation Limited : 15 part sociale numérotée de 86 à 100

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS  
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL..... 100 parts sociales.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts et missionne le gérant pour modifier les statuts en conséquence, et effectuer toute démarche ou publication nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix; est adoptée à l'unanimité. ✓

### QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission remise par Monsieur Sergii de ses fonctions de gérant à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale remercie Monsieur Sergii de ses services, et lui donne quitus de sa gestion et accepte sa démission, laquelle ne sera cependant effective qu'à compter de la publication de la nouvelle gérance.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de nouveau gérant statutaire Madame Olha , domicilié au 40, (Ukraine).

Madame Olha qui accepte, déclare n'être frappée d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Le gérant exercera ses fonctions conformément à l'article 25 et suivants des statuts.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 57 des statuts et missionne le gérant pour modifier les statuts en conséquence, et effectuer toute démarche ou publication nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### CINQUEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que les formalités requises par la loi seront faites à la diligence et sous la responsabilité de la gérance qui pourra substituer tout mandataire de son choix.

En outre, elle confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toute formalité légale, notamment de dépôt et de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il est dressé le présent procès-verbal qui est signé après lecture par les associés et par le pourvu de fonctions pour acceptation.

**Monsieur Sergii**  
Associé-Gérant démissionnaire



Деловой центр  
ДИНЕКА

**Monsieur Viktor**  
Associé



Деловой центр  
ДИНЕКА

**Madame Olha**  
Gérant



Деловой центр  
ДИНЕКА